



Note introductive relative aux avis des services consultés

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale portant sur le renouvellement et l'extension de la carrière **NEXSTONE** de Loyettes, plusieurs services de l'État et organismes compétents ont été consultés. Ces consultations ont donné lieu à des observations, recommandations et demandes de compléments visant à préciser certains aspects du projet et à renforcer la qualité du dossier.

À la suite de la réception de ces avis, le pétitionnaire a élaboré des mémoires en réponse détaillant les suites apportées à chaque observation formulée. Les réponses produites ont conduit à la mise à jour, à la correction et au complément des différentes pièces composant le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Afin de garantir la lisibilité du dossier et de mettre à disposition du public un document unique, cohérent et directement exploitable, l'ensemble des modifications résultant de l'analyse des avis des services a été intégré directement dans les pièces du dossier. Celui-ci est ainsi présenté sous une forme consolidée et autoportante, reflétant l'état final du projet et des études après prise en compte des observations émises lors de la phase d'instruction préalable.

Les avis des services consultés ainsi que les mémoires en réponse associés sont néanmoins reproduits dans les documents ci-après afin d'assurer la complète information du public sur le déroulement de l'instruction administrative du projet.

La consultation des pièces du dossier permet ainsi d'appréhender directement les caractéristiques du projet telles qu'elles résultent de la prise en compte des remarques des services de l'État et des organismes consultés, sans qu'il soit nécessaire de se référer aux versions antérieures des études ou aux mémoires de réponse intermédiaires.